

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par basé sur les cours donnés par



Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network

RABBI DOVID OSTROFF chelita

développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil


www.deborah-guitel.com

Chabbath Tetsavé

5768

16 Février 2008

Volume VI – Lettre 18

10 Adar I 5768

Hil'hoth 'Hol Hamoed

Est-il permis de réparer des chaussures déchirées à 'Hol Hamoed ?

Il existe encore des endroits dans le monde où l'on apporte des chaussures ou des sandales déchirées chez le cordonnier pour les faire réparer. Selon le *Choul'ban Arou'h*,¹ il n'est pas permis de le faire, à 'Hol Hamoed, même si le cordonnier n'est pas juif. Cependant, celui qui a absolument besoin de ses chaussures à 'Hol Hamoed pourra les faire réparer *bechinouï*, c'est à dire d'une façon inhabituelle comme expliqué dans la dernière Lettre.²

Mais si je ne les répare pas à 'Hol Hamoed, elles peuvent se déchirer complètement ?

Pour éviter la perte totale de chaussures dont on a besoin à 'Hol Hamoed, il est permis de les réparer d'après le principe de *davar haaved* (prévenir une perte). Il semble toutefois, d'après le *Michna Beroura*,³ qu'il soit préférable de demander au cordonnier de venir les chercher, plutôt que de les lui apporter. Cependant, d'autres le permettent.⁴ Il est, par ailleurs, permis de retirer un clou d'une chaussure, car il ne s'agit pas d'une *melé'beth ouman* (travail de spécialiste) et c'est, de plus, nécessaire pour 'Hol Hamoed.⁵

Peut-on réparer une fenêtre cassée à 'Hol Hamoed ?

La réparation d'une fenêtre constitue une *melé'beth ouman* mais est néanmoins permise puisque la santé est en jeu,⁶ soit parce que l'on risque de se blesser avec le verre cassé, soit à cause du vent et du froid qui peuvent pénétrer dans la maison.

Par contre, une fenêtre ne présentant aucun danger pour la santé ne peut être réparée de manière professionnelle,⁷ à moins qu'une perte ne puisse en découler. Elle peut l'être de manière non professionnelle si elle est nécessaire pour 'Hol Hamoed. De même, il sera permis de réparer le chauffage dans un pays où le climat est froid, si l'on en a besoin pendant 'Hol Hamoed.⁸

Pourquoi dire que "la santé est en jeu", parler d'inconfort n'aurait-il pas suffi ?

Certainement ! Nous avons vu qu'il était permis d'accomplir un travail de professionnel pour son bien-être physique (צרכי הגוף) et se tenir dans une pièce froide 'Hol Hamoed en est une parfaite illustration. Pourtant, la raison apportée par le *P'ri Megadim*, citée par le *Michna Beroura*,⁹ הכל חולים אצל צינה (les gens sont prompts à s'enrhumer), incite à penser qu'il n'est permis de réparer un chauffage ou une fenêtre que pour prévenir un rhume mais pas simplement pour le confort que cela procure. Toutefois, nous pouvons ne pas l'interpréter ainsi et permettre cette réparation, même uniquement pour le confort.

Peut-on réparer un climatiseur 'Hol Hamoed ?

Selon Rav Moché Feinstein, si la chaleur est étouffante, il est permis de réparer un climatiseur, même de manière professionnelle,¹⁰ comme on le ferait pour un chauffage quand il fait froid. Il n'est donc pas nécessaire de risquer de "devenir malade" pour permettre une réparation et un inconfort suffit.

Qu'est-il permis d'écrire à 'Hol Hamoed ?

De nombreuses *hala'hoth* touchent à l'écriture 'Hol Hamoed et nous allons essayer de les présenter de façon aussi claire et concise que possible.

Ecrire Stam (*sofer stam*: qui écrit des *Sifré Torah*, des *Tephilines* et des *Mezouzoth*). Ecrire des lettres dans un *Séfer Torah* est un travail de professionnel, totalement interdit 'Hol Hamoed. Même l'écriture d'une seule lettre dans un *Séfer Torah passoul* (dans lequel on ne peut pas lire en raison d'une erreur) est interdite.

Et si l'on trouve une erreur en lisant dans un Séfer Torah à la schul ?

On ne peut le réparer et un autre *Séfer Torah* doit être sorti. Cependant, si la *schul* (synagogue) ne possède que ce *Séfer Torah*, il pourra être réparé même s'il est possible de s'en faire prêter un d'une autre *schul*.¹¹ De même, si la *schul* possède un second *Séfer Torah* mais qu'il est utilisé par le *minyán* principal, il sera permis de réparer le *Séfer Torah passoul* du second *minyán*, si les fidèles ne peuvent pas attendre. Dans le cas contraire, il faudra aller chercher le *Séfer Torah* du 1^{er} *minyán* et ne pas procéder à la correction.¹²

Et si l'on ne demande au Sofer (Scribe) que de séparer 2 lettres ?

Séparer 2 lettres ou repasser sur une lettre légèrement effacée n'étant pas une *melé'beth ouman* (travail professionnel) est permis, même 'Hol Hamoed.¹³

Un Sofer peut-il écrire des téphilines ou des mezouzoth à 'Hol Hamoed ?

Si les *mezouzoth* sont nécessaires pendant 'Hol Hamoed, le *Sofer* peut les écrire, mais s'il a assez d'argent pour satisfaire à tous ses besoins de *Yom Tov*, il doit le faire gratuitement. Cependant, si les émoluments de cette prestation peuvent lui permettre d'embellir *Yom Tov*, il pourra les accepter.¹⁴ S'il a besoin des *mezouzoth* pour lui-même, il peut les écrire 'Hol Hamoed, même s'il n'en aura besoin qu'après le 'Hag (Fête). En effet, il s'agit d'une *mitsva* et qui plus est, d'une *mitsva* personnelle.¹⁵ Cela ne signifie pas qu'il est permis d'effectuer une *mela'ha* professionnelle pour accomplir une *mitsva*, comme nous le verrons plus loin B"H. S'il a suffisamment de temps pour écrire les *mezouzoth* après *Yom Tov*, il est préférable qu'il ne le fasse pas pendant 'Hol Hamoed.¹⁶

[1] *Siman* 541:4

[2] *Rama ibid*

[3] *Michna Beroura Siman* 534:15

[4] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66 note de bas de page 195 citant le *Maamar Morde'hai*

[5] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:53

[6] *Chaar Hatsioun siman* 540:16

[7] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66 note de bas de page 200

[8] *Michna Beroura* 540:19, *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:54

[9] *Siman* 540:19

[10] Cité dans *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66 note de bas de page 203

[11] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 68:10

[12] Basé sur *Biour Hala'ha siman* 545:2 דצורף המועד & *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 68 note de bas de page 37

[13] *Michna Beroura siman* 545:2

[14] *Siman* 545:3 & *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 67:38

[15] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 67 note de bas de page 169

[16] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 67 note de bas de page 170, basé sur *Chaar Hatsioun* 545:10

Sujets de réflexion

Est-il permis de faire des *tsitsith* (franges) 'Hol Hamoed ?

Est-il permis de payer des factures et de remplir des chèques 'Hol Hamoed ?

Peut-on écrire une lettre à sa famille 'Hol Hamoed ?

Peut-on utiliser un ordinateur 'Hol Hamoed ?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur la *paracha Tetsavé*

L'intronisation des *Kohanim* à la Prêtrise fut accompagnée d'une série de sacrifices d'animaux et de différentes célébrations en leur honneur. Selon le *Rav Chimchon Raphaël Hirsch zatsal*, toutes ces procédures sont symboliques de ceux qui sacrifient leurs intérêts personnels pour le service de *Hachem*.

Selon *Hachem* : Lui et une personne de valeur ne peuvent demeurer sous le même toit. En effet plus, il y en a pour **moi**; moins il y en a pour *Hachem*. Ceci est également vrai pour chacun d'entre nous, pas seulement pour les *Kohanim* et si nous voulons être les vrais serviteurs de *Hachem*, il nous faut sacrifier notre **moi**.

A la mémoire de Clément Ra'hamim ben Eliahou ISRAEL (11 Adar I)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** d'un de vos proches ou pour **célébrer** un **événement**.

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**